

N° 161/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 24 septembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 10 octobre 2018,

Objet de la délibération :

Castel Saint Denis / Phase 12 :
nouveau plan de financement

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 62
- Absents :
 - Dont suppléés : 5
 - Dont représentés : 9
 - Excusés : 10
 - Non excusés : 13
- Votants : 76

Résultat du vote

- Pour : 76
- Contre : 0
- Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181002-161-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2018

Affichage : 15/01/2018

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le deux octobre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité à Scey-Maisières sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Bourgon Jean-Michel à M. Marechal Philippe, M. Porteret Jean-Claude à M. Daudey Pierre, M. Bole Léon à M. Pernin Daniel jusqu'à 9h15, Mme Leblanc-Vichard Françoise à M. Laporte Jean, M. Maire Pierre à M. Demesmay Maurice, Mme Paquiez Patricia à M. Cagnino Jean-Marc, M. Lievremon Jean-Michel à Mme Morel Nicole, Mme Calvi Virginie à Mme Petit Marie-Jeanne, Mme Groleau Colette à M. Jouvin Christophe,

M. Monnet Serge par M. Just Hubert, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Laithier Didier par M. Vernerey Michel, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier, M. Maire du Poset Thierry par M. Schwendenmann Grégory,

Excusé(e) Mmes Berger Danièle & Boucon Galimard Sabrine, Ms. Barbet Henri, Gallet Serge, Nicolet Jean-Paul, Bart Adrien, Moniotte Jacques, Guinchard Jean-Pierre, Chabod Gérard, & Danguy Alain

Absent(e)s Mmes Faillenot Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne & Faillenot Bernadette, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Roland Jean-Louis, Petetin Yves, Bole Joel & Simon Gilles

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, **Mme Michèle Beauvais**, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Par délibération n° 200/17 du 18/12/17, le conseil validait le contenu de la phase 12 du chantier d'insertion pour la restauration des ruines du Castel Saint Denis et le plan de financement correspondant soit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Chantier d'insertion	145 000.00 €	ETAT /DRAC	50 000.00 €
Archéologie	30 000.00 €	Conseil Régional	50 000.00 €
Matériaux	15 000.00 €	Conseil Général	47 500.00 €
		CCPO	42 500.00 €
TOTAL	190 000.00 €		190 000.00 €

Par courrier 2 mai 2018, Mme La Préfète de Région nous informait que notre projet était retenu par la commission nationale pour le fonds spécifique dédié aux monuments historiques publics et privés situés dans les petites communes et qu'à ce titre une aide spécifique de 64 000 € venait abonder la subvention traditionnelle de 50 000 € soit un total d'aides de 114 000 €.

Profitant de cette manne financière supplémentaire, Mme Beauvais, sur les conseils de la DRAC, propose à l'assemblée :

- d'augmenter exceptionnellement le montant de la phase 12 de 190 000 € à 211 500 € en ajoutant 2 postes de dépenses nouvelles :
 - ♦ mission de maîtrise d'œuvre pour 16 000 €
 - ♦ provision pour augmentation des prix 5 500 €.
- de lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre affecté aux travaux spécifiques de la sommellerie,
- de réduire la part de financement de la CCLL de 42 500 € à 0 €
- de valider le nouveau plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Chantier d'insertion	145 000.00 €	DRAC	50 000.00 €	24
Archéologie	30 000.00 €	Fonds spécifique Etat	64 000.00 €	30
Matériaux	15 000.00 €	Conseil Régional	50 000.00 €	24
Maitrise d'œuvre	16 000.00 €	Conseil Général	47 500.00 €	22
Provision pour augmentation de prix	5 500.00 €	CCLL	0.00 €	0
TOTAL	211 500.00 €	TOTAL	211 500.00 €	100

A l'unanimité, le conseil communautaire valide :

- L'augmentation exceptionnelle du montant de la phase 12 de 190 000 € à 211 500 € en ajoutant 2 postes de dépenses nouvelles :
 - Mission de maîtrise d'œuvre : 16 000 €
 - Provision pour augmentation des prix : 5 500 €
- Le lancement d'une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre affecté aux travaux spécifiques de la sommellerie,
- La réduction de la part de financement de la CCLL de 42 500 € à 0 €,
- Le nouveau plan de financement tel que détaillé ci-dessus,
- L'engagement de la CCLL à prendre en charge les financements non acquis.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181002-161-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2018
Affichage : 15/01/2018

Fait et délibéré en séance, le 02.10.18

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER

Président

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS